

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	38 (1909)
<b>Heft:</b>	16
<b>Rubrik:</b>	Intérêts de la Société

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

---

Abonnement pour la Suisse : **3 fr.** — Pour l'étranger : **4 fr.** — Prix du numéro : **20 ct.**  
Prix des annonces : **15 ct.** la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces  
répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. J. Dessibourg,**  
*Directeur de l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.*

Pour les annonces, écrire à **M. J. Crausaz, 4, rue Grimoix, à Fribourg,**  
et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à **l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérrolles, Fribourg.**

---

**SOMMAIRE :** *Intérêts de la Société; — Débuts pédagogiques (suite). — Meilleurs procédés à employer dans l'enseignement du calcul oral à l'école primaire. — Problèmes donnés aux examens de renouvellement des brevets, en 1909. — L'action des femmes chrétiennes. — Nos plantes médicinales (suite). — Bibliographies. — Chronique scolaire. — La chanson du vent (poésie).*

---

## Intérêts de la Société

---

M. H. Currat, inspecteur scolaire de la Gruyère, a été appelé à la présidence de la Société fribourgeoise d'Education pour l'année 1910. Les autres membres du bureau seront : M. J. Barbey, inspecteur scolaire de la Veveyse, vice-président, et M. E. Débieux, instituteur à Romont, secrétaire-caissier.

La question mise à l'étude pour l'année prochaine est la suivante :

1<sup>o</sup> Valeur de la discipline scolaire au point de vue moral;

2<sup>o</sup> Jugeiment à ce point de vue de la valeur des mesures disciplinaires usitées dans les classes : *a)* Mesures d'ému-  
ciploition *et* de récompenses ; *b)* Mesures de répression et  
de punitions.

---

## DÉBUTS PÉDAGOGIQUES

---

### I. A MARSILLENS

(Suite.)

---

Voici la copie d'une lettre adressée à mon Inspecteur scolaire, M. le curé L..., de laquelle se dégage un esprit tant soit peu frondeur. Peut-être faut-il attribuer ce ton un peu cavalier envers un supérieur à nos mœurs démocratiques suisses, à un sentiment de sière indépendance républicaine. N'importe, à l'âge de 73 ans on juge un peu autrement qu'à celui de 23 ; l'homme mûri par le commerce des hommes et l'expérience de la vie, se trouvant en face du jeune homme bouillant et impétueux, à l'esprit prompt et irréfléchi, est souvent obligé de le condamner, ou tout au moins de le désapprouver en certaines circonstances.

Voici cette lettre :

MONSIEUR L'INSPECTEUR,

J'ai bien reçu votre honorée du 15 octobre écoulé, où vous me tracez la marche à suivre pour le choix des livres, et où, particulièrement vous me recommandez *le catéchisme comme livre de lecture pour les élèves qui commencent à lire couramment*.

Pour ne pas vous abuser, je vous dirai franchement qu'après quelques essais, j'ai dû renoncer au catéchisme *comme livre de lecture à l'école*. En voici les motifs, que certainement vous approuverez.

Rédigé par questions et réponses extrêmement succinctes, dont le sens est toujours coupé, renfermant d'un bout à l'autre des expressions et des idées abstraites absolument hors de la portée de l'enfant, et dont l'explication n'appartient qu'au prêtre, le catéchisme ne saurait à aucun égard remplir les conditions d'*un livre de lecture* ni pour les cours supérieurs d'une école primaire et moins encore pour les